

## UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP  Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours :  Nombre de crédits :

Niveau du cycle :  et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

**Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme**Liste des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Droit de l'environnement :

Au début du cours, il est attendu de l'étudiant d'être capable de :

- Maîtriser la langue française et le vocabulaire spécifique au droit administratif. L'étudiant est donc amené à s'exprimer et à rédiger dans un français intelligible sans que l'on doive deviner ce qu'il entend signifier.
- Maîtriser les notions de base et approfondie du droit administratif.
- Situer les diverses autorités publiques de Belgique.

Responsabilité des services publics :

Au début du cours, il est attendu de l'étudiant d'être capable de :

- Maîtriser la langue française et le vocabulaire spécifique au droit administratif. L'étudiant est donc amené à s'exprimer et à rédiger dans un français intelligible sans que l'on doive deviner ce qu'il entend signifier.
- Maîtriser les notions de base et approfondie du droit administratif.

• Maîtriser les notions de base du droit des assurances et de la responsabilité.

• Situer les diverses autorités publiques de Belgique.

Droit de l'urbanisme :

• Maîtriser la langue française

• Se concentrer et écouter tant l'enseignant que les autres apprenants

• Développer un esprit de synthèse

• Respecter les exigences du cours

• Maîtriser les grands principes et notions du droit administratif classique (acte administratif, autorité administrative, tutelle, procédure,...)

Droit des associations :

Ce cours s'inscrit dans le prolongement de la formation juridique dispensée les années précédentes, notamment les notions relatives aux personnes morales (de droit public, sociétés commerciales) ainsi que les principes généraux du droit privé. Les étudiants doivent être parfaitement à l'aise avec ces concepts et doivent être capables de lire et de comprendre la législation, la jurisprudence et la doctrine et de faire une recherche juridique. Ils doivent maîtriser la langue française

Questions spéciales de contentieux administratifs :

L'étudiant doit maîtriser les principaux concepts du droit constitutionnel et du droit administratif et avoir une bonne vue d'ensemble du contentieux administratif devant les juridictions de l'ordre judiciaire et devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État.

#### Description des objectifs et des contenus de l'UE :

Droit de l'environnement :

Le cours a pour impératif de donner aux étudiants une première approche du droit de l'environnement par le biais des grandes notions qui sous-tendent la matière (l'environnement sain, le pollueur-payeur, les permis, etc.). En effet, en tant que futur maître en sciences administratives et gestion publique, les étudiants devront pouvoir maîtriser des notions qui vont continuellement jaloner leurs relations avec le secteur public, que ce soit en tant que demandeur / d'un permis (par exemple) que comme agent statutaire / contractuel. L'objectif est également de leur donner les clefs pour comprendre d'autres thèmes qu'ils verront potentiellement dans le cadre de leur stage, de leur mémoire ou toute autre approche professionnalisante ou professionnelle.

Le cours a pour objectif de faire acquérir à l'étudiant la capacité de comprendre les fondements du droit de l'environnement et d'aborder par la suite des thèmes plus spécifiques par lui-même.

À la fin du cours, l'étudiant devra être capable de :

• Retracer l'historique et les enjeux du droit à la protection d'un environnement sain.

• Retracer l'historique et les enjeux de l'accès à l'information et aux documents administratifs.

• Définir les outils du droit de l'environnement et les contextualiser.

• Décrire les autorités compétentes en droit de l'environnement.

• Décrire les évaluations des incidences sur l'environnement.

• Décrire et expliquer les étapes d'une demande de permis d'environnement en Région Bruxelles-Capitale.

• Définir la notion de pollueur-payeur et ses impacts au niveau de la responsabilité.

• Décrire et expliquer les étapes d'une demande de permis d'environnement en Région wallonne.

Le cours traite des grands thèmes du droit de l'environnement tels que :

• Chapitre 1: le droit à la protection d'un environnement sain.

• Chapitre 2 : l'accès à l'information et aux documents administratifs.

• Chapitre 4: les outils du droit de l'environnement.

• Chapitre 5: les autorités compétentes pour édicter le droit de l'environnement.

• Chapitre 6: évaluation des incidences sur l'environnement.

• Chapitre 7: aperçu de la législation bruxelloise.

• Chapitre 8: la notion de pollueur-payeur.

• Chapitre 9: aperçu de la législation wallonne.

Ces chapitres sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

Responsabilité des services publics :

Le cours a pour impératif de donner aux étudiants une deuxième approche du droit de la responsabilité et plus particulièrement celui de l'État au sens large. En effet, en tant que futur maître en sciences administratives et gestion publique, les étudiants devront pouvoir maîtriser des notions qui vont continuellement jaloner leurs

relations avec le secteur public. L'objectif est également de leur donner les clefs pour comprendre d'autres thèmes qu'ils verront potentiellement dans le cadre de leur stage, de leur mémoire ou toute autre approche professionnalisante ou professionnelle.

Le cours a pour objectif de faire acquérir à l'étudiant la capacité de comprendre les enjeux et impacts du droit de la responsabilité des services publics et d'aborder par la suite des thèmes plus spécifiques par lui-même.

À la fin du cours, l'étudiant devra être capable de :

- Retracer l'évolution de la responsabilité pour faute du pouvoir exécutif
- Expliciter les effets d'un arrêt du C.E.
- Expliciter et contextualiser la responsabilité du pouvoir exécutif en rapport avec les marchés publics
- Expliciter la théorie de l'organe et la loi du 10 février 2003
- Expliciter la responsabilité sans faute de l'État
- Expliciter la responsabilité du pouvoir législatif
- [ ]

Le cours traite des grands thèmes du droit de la responsabilité tels que :

- Chapitre 1 : La responsabilité pour faute – évolutions jurisprudentielles
- Chapitre 2: Les effets d'un arrêt du C.E.
- Chapitre 3: Un cas particulier en matière de responsabilité du pouvoir exécutif – les marchés publics
- Chapitre 4: La théorie de l'organe et la loi du 10 février 2003
- Chapitre 5: La responsabilité sans faute de l'État
- Chapitre 6: La responsabilité du pouvoir législatif en cas de violation d'une disposition de droit européen
- Chapitre 7: La responsabilité du pouvoir législatif en cas de violation d'une disposition de droit international
- Chapitre 8: La responsabilité du pouvoir législatif pour cause de violation d'une norme de droit interne
- [ ]

Ces chapitres sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

Droit de l'urbanisme :

Le cours a pour objectif de faire acquérir à l'étudiant la capacité de comprendre des thèmes approfondis du droit urbanistique et de lui donner les clefs nécessaires à la compréhension d'autres thèmes spécifiques qu'il sera susceptible de rencontrer in fine.

Au travers les différents chapitres, plusieurs objectifs sont visés :

- Découverte d'une discipline juridique encore relativement méconnue. Permettre à l'étudiant d'acquérir un certain nombre de réflexes méthodologiques,
- Connaître le contexte de du droit de l'urbanisme en Belgique, en étant capable de différencier les 3 régions,
- Retracer les grandes étapes de l'évolution de l'urbanisme,
- Étudier les instruments utilisés,
- Maîtriser les dispositions générales et les différents outils du CWATUPE,
- Différencier l'aménagement du territoire de l'urbanisme,
- Comprendre les impacts et enjeux sociaux et économiques de l'urbanisme,
- Développer des cas d'étude et savoir expliquer des cas pratiques,
- Remplir un permis d'urbanisme et connaître les différentes étapes de procédure
- Décrire les infractions et sanctions,
- Savoir où chercher l'information (règlement, plan de secteur, ...)

Droit des associations :

Les étudiants devront acquérir une connaissance théorique des notions relatives aux différents types d'associations existants et une connaissance approfondie du droit des associations sans but lucratif. Grâce à cet enseignement, les étudiants affineront leurs connaissances en droit des associations, ce qui est essentiel en tant que futur professionnel dans le domaine de la gestion publique. Par les travaux qui leurs seront éventuellement demandés, ils seront amenés à « pratiquer le droit », soit rechercher, lire et comprendre des textes juridiques, aptitudes qui doivent être développées dans une formation en gestion publique. Enfin, leur esprit critique et leur ouverture au monde seront sollicités, lesquels sont des compétences qui doivent être acquises au terme d'études dans l'enseignement supérieur.

A la fin du cours, l'étudiant sera capable de restituer les matières enseignées, d'expliquer des articles de presse, de doctrine et de jurisprudence les concernant, de résoudre des problèmes juridiques regroupant plusieurs notions vues au cours, il pourra reconnaître les mécanismes appliqués et effectuer des recherches juridiques en choisissant les sources adéquates. Il pourra procéder à la vérification et/ou la mise à jour des notions étudiées

en fonction de l'évolution juridique de ces dernières.

Le cours magistral se concentrera essentiellement sur l'analyse de la législation relative aux associations sans but lucratif (loi de 1921 profondément remaniée en 2002). L'accent sera mis sur les problématiques essentielles qui se posent aux praticiens (par exemple analyse de la question de la responsabilité civile tant de l'asbl elle-même que de ses administrateurs).

Questions spéciales de contentieux administratifs :

L'étudiant sera capable d'appréhender des aspects particuliers du contentieux administratif, avec les textes légaux et réglementaires applicables ainsi que des décisions juridictionnelles.

Les étudiants aborderont les thèmes suivants avec l'aide du professeur:

- les conflits de compétence entre le Conseil d'État et les juridictions de l'ordre judiciaire, à la lumière de l'affaire Rütter ayant donné lieu aux arrêts du Conseil d'État, n° 211 468 du 23 février 2011, n° 219 803 du 18 juin 2012 et n° 223 552 du 22 mai 2013, à l'arrêt de la Cour constitutionnelle, n° 5/2012 du 11 janvier 2012, et à l'arrêt de la Cour de cassation du 8 mars 2013, rendu dans l'affaire C.12.0424.F;

- l'indemnité réparatrice et les questions de procédure abordées dans les arrêts rendus par le Conseil d'État dans les affaires Van Den Broeck contre la ville de Charleroi, n° 224 030 du 24 juin 2013, n° 226 518 du 24 février 2014, n° 229 196 du 18 novembre 2014, n° 233 295 du 17 décembre 2015 et n° 233 506 du 19 janvier 2016;

- la création de juridictions administratives par les entités fédérées, à la lumière des arrêts de la Cour constitutionnelle, n° 8/2011 du 27 janvier 2011 et n° 98/2014 du 30 juin 2014.

Il est possible que d'autres thèmes soient abordés, en fonction de l'actualité juridique

#### Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Droit de l'environnement :

Le cours est articulé autour des valeurs suivantes :

- Ponctualité et assiduité.
- Respect des intervenants (tant le professeur que les autres étudiants).
- Respect des consignes.

Le cours sera le plus interactif possible. Cette interactivité dépendra, en grande partie, de la bonne volonté des étudiants présents. Les étudiants sont grandement invités à venir à l'heure au cours. Un retard sporadique de 5 minutes peut être toléré en raison des aléas des transports en commun. Le professeur se réserve toutefois le droit de refuser l'étudiant. La présence au cours ne signifie pas le droit de manquer de respect: tout comportement irrespectueux pourra conduire à l'exclusion de l'étudiant.

Responsabilité des services publics :

Le cours est articulé autour des valeurs suivantes :

- Ponctualité et assiduité.
- Respect des intervenants (tant le professeur que les autres étudiants).
- Respect des consignes.

Le cours sera le plus interactif possible. Cette interactivité dépendra, en grande partie, de la bonne volonté des étudiants présents. Les étudiants sont grandement invités à venir à l'heure au cours. Un retard sporadique de 5 minutes peut être toléré en raison des aléas des transports en commun. Le professeur se réserve toutefois le droit de refuser l'étudiant. La présence au cours ne signifie pas le droit de manquer de respect: tout comportement irrespectueux pourra conduire à l'exclusion de l'étudiant.

Droit de l'urbanisme :

Le cours est articulé autour des valeurs suivantes :

- Ponctualité et assiduité.
- Respect des intervenants (tant le professeur que les autres étudiants).
- Respect des consignes.

Le cours sera le plus interactif possible. Cette interactivité dépendra, en grande partie, de la bonne volonté des étudiants présents.

En bref :

- Cours magistral,
- Approche interactive,

- Étude de cas,
- Recherche groupée sur plans, règlements, permis...

Droit des associations :

#### A. Enseignement

L'enseignement est essentiellement interactif et magistral. La présence et la participation des étudiants aux cours sont souhaitées. Ils devront, notamment, résoudre des exercices et élaborer des schémas. Leur curiosité et leur esprit critique seront sollicités.

#### B. Travail de recherche

Les étudiants devront mener une ou plusieurs recherches personnelles parallèlement au cours. Ils seront encadrés par l'enseignant.

Questions spéciales de contentieux administratifs :

Les étudiants viendront aux séances d'apprentissage en ayant recherché les décisions juridictionnelles précitées et, suivant les indications du professeur, les dispositions légales et réglementaires applicables. Le professeur montrera, à travers les échanges avec les étudiants, comment tirer des documents analysés les éléments dignes d'intérêt pour aborder les questions étudiées sous un angle général.

### Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Droit de l'environnement :

L'examen est écrit, dure deux heures et comporte des questions ouvertes.

Les étudiants sont autorisés à utiliser les normes vues au cours. Aucun prêt ne sera autorisé !

Toute tricherie ou tentative de tricherie pourra être immédiatement sanctionnée par le retrait de la feuille d'examen et une note de zéro pour celui-ci, sans préjudice de toutes mesures disciplinaires éventuelles complémentaires décidées par la Haute École.

Les résultats de l'examen ne seront pas divulgués avant la proclamation.

Dans l'objectif de maintenir une certaine cohérence par rapport à l'avancement du cours, le professeur se réserve le droit de modifier les modalités et critères d'évaluation au plus tard 2 semaines avant la période de blocus.

Ces règles sont valables pour les secondes sessions.

Responsabilité des services publics :

En fin d'année, un test de révision sera mis sur l-campus. L'examen est écrit dure deux heures et comporte des questions.

Les étudiants sont autorisés à utiliser les normes vues au cours. Aucun prêt ne sera autorisé !

Toute tricherie ou tentative de tricherie pourra être immédiatement sanctionnée par le retrait de la feuille d'examen et une note de zéro pour celui-ci, sans préjudice de toutes mesures disciplinaires éventuelles complémentaires décidées par la Haute École.

Les résultats de l'examen ne seront pas divulgués avant la proclamation.

Dans l'objectif de maintenir une certaine cohérence par rapport à l'avancement du cours, le professeur se réserve le droit de modifier les modalités et critères d'évaluation au plus tard 2 semaines avant la période de blocus.

Ces règles sont valables pour les secondes sessions.

Droit de l'urbanisme :

Examen oral

Droit des associations :

Un examen écr. Les étudiants seront interrogés sur la matière relative aux a.s.b.l. Eventuellement un travail consistant en la rédaction des statuts d'une asbl pourra être demandé aux étudiants,

Questions spéciales de contentieux administratifs :

L'activité d'apprentissage donnera lieu à un examen oral qui consistera en un entretien à bâtons rompus sur la matière vue lors des séances d'apprentissage. Seront évalués chez l'étudiant : la compréhension de la matière, le raisonnement et l'aptitude à appuyer ses réponses sur des dispositions légales et réglementaires.

L'étudiant pourra se munir à l'examen de tout document en rapport avec la matière vue lors des séances d'apprentissage,

## Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

### Droit de l'environnement :

A. Compétence Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à l'administration et aux services publics

Indicateur(s) Appliquer les prescriptions juridiques, économiques ou techniques

Actualiser les informations relatives au secteur et intégrer les nouvelles connaissances

Appliquer les procédures, en repérer les irrégularités et proposer des améliorations

Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

B. Compétence S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

Indicateur(s) Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles.

Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

C. Compétence Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

Indicateur(s) Vérifier la pertinence et la compréhension des informations reçues et transmises

Interpréter les données et les intégrer dans une réflexion relative à la problématique juridique, sociale, économique et éthique

Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

### Responsabilité des services publics :

A. Compétence Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à l'administration et aux services publics

Indicateur(s) Appliquer les prescriptions juridiques, économiques ou techniques

Actualiser les informations relatives au secteur et intégrer les nouvelles connaissances

Appliquer les procédures, en repérer les irrégularités et proposer des améliorations

Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

B. Compétence S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

Indicateur(s) Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

C. Compétence Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

Indicateur(s) Vérifier la pertinence et la compréhension des informations reçues et transmises

Interpréter les données et les intégrer dans une réflexion relative à la problématique juridique, sociale, économique et éthique

Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

### Droit de l'urbanisme :

- Communiquer : écouter, informer, conseiller ;

- Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la matière enseignée ;

- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique et transversale ;

- Développer une vue d'ensemble et créer des liens entre les différents chapitres du cours et les différents cours ;

- Savoir prendre en charge un dossier dans le domaine concerné et avoir les bons réflexes et pistes de réflexion pour résoudre celui-ci ;

- Être responsable d'un projet ou un dossier en respectant les consignes, les contraintes, les délais et les

- échéances réglementaires ou inhérentes aux procédures

- Savoir où chercher l'information ;

- S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

### Droit des associations :

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion administrative et au management public

Indicateur(s)

Utiliser les savoirs disciplinaires acquis, si nécessaire dans une approche multidisciplinaire

Comprendre et maîtriser les techniques propres à l'Administration

Collecter et organiser les informations d'ordre juridique et administratif

Maîtriser les techniques de rédaction des actes législatifs, administratifs et réglementaires

Rédiger des actes et des documents à caractère juridiques et réglementaires à destination du service, de l'institution ou du public

Communiquer

Structurer sa pensée, s'exprimer clairement par écrit et oralement en utilisant un vocabulaire précis et adapté et être capable d'argumenter son propos.

Questions spéciales de contentieux administratifs :

Formuler une opinion, émettre un avis et soutenir une argumentation (certifiée)

Collecter, organiser et utiliser les informations issues de sources d'informations diverses et complexes (certifiée)

Comprendre les situations et proposer des réponses adaptées (certifiée)

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoires et ceux suggérés):

Droit de l'environnement :

Les supports de cours sont les suivants :

- Support disponible sur l'Icampus
- Utilisation du tableau pour éventuellement compléter les explications.
- ORNU, G., Vocabulaire juridique, Paris, PUF, 2009.
- ESTEMONT, M. et al., Mémento de l'environnement, Waterloo, Kluwer, 2011.
- MOSSOUX, Y., « La détermination du pollueur et la causalité dans le cadre du principe du pollueur-payeur », A.P.T., 2009/4, p. 269 et s.
- Divers articles de doctrine.

Responsabilité des services publics :

Les supports de cours sont les suivants :

- support disponible sur l'Icampus.
- Utilisation du tableau pour éventuellement compléter les explications.
- Sources jurisprudentielles et légales.

Droit de l'urbanisme :

Supports :

- WATUPE – Cobat,
- Photos et plans personnels,
- Présentation powerpoint vue en classe,
- Cours et notes

Sources :

- Bouvoux B, Le droit de l'urbanisme en Belgique et dans ses 3 régions, édition De Boeck, 1999,
- Ressources de la Bibliothèque de l'ULB,
- Vallonmap ,
- Différents permis d'urbanisme et cas types.
- WATUPE – Cobat.

Droit des associations :

A. Supports pédagogiques

Tableau, syllabus, documents remis par l'enseignant, power point pour certains points de la matière, code (loi de 1921 sur les asbl), juridat, presse et notes de cours. Pour aller plus loin, les étudiants peuvent consulter les références et ouvrages renseignés ci-dessous.

B. Bibliographie

- RIET, H. (et autres), La réforme du droit des A.S.B.L. et des fondations, Éd. Du jeune barreau de Bruxelles, Bruxelles, 2003.

- BENOIT-MOURY, A. (et autres), A.S.B.L., Fondations et Associations internationales, La Charte, Bruges, 2004.
- Les sites Internet de certaines A.S.B.L. et fondations peuvent être riches d'informations.

Questions spéciales de contentieux administratifs :

Les arrêts susmentionnés du Conseil d'État, de la Cour constitutionnelle et de la Cour de cassation, ainsi que les dispositions législatives et réglementaires applicables aux thèmes abordés."